

# Bill pour affecter une certaine somme d'Argent y mentionnée à l'encouragement de l'Agriculture.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN ;

**V**U qu'il est expédient d'affecter une certaine Somme à l'encouragement de l'Agriculture ; Qu'il plaise donc à Votre Majesté qu'il puisse être Statué, et qu'il soit Statué par la Très-Excellente Majesté du Roi, par et de l'avis et consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province du *Bas-Canada*, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un Acte du Parlement de la *Grande-Bretagne*, intitulé, *Acte qui rappelle certaines parties d'un Acte passé dans la quatorzième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, Acte qui pourvoit plus efficacement pour le Gouvernement de la Province de Québec dans l'Amérique Septentrionale, et qui pourvoit plus amplement pour le Gouvernement de la dite Province :* Et il est par le présent statué par la dite autorité ; Qu'il sera loisible au Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou à la Personne Administrant alors le Gouvernement de la Province, d'avancer et payer par un *Warrant* ou des *Warrants* sous son seing, une somme n'excédant pas mille six cens Livres Courant sur les argens non affectés entre les mains du Receveur-Général de la Province pour le tems d'alors, pour l'encouragement de l'amélioration de l'Agriculture en cette Province pour la présente année mil huit cent vingt-six, laquelle dite somme sera avancée et payée de tems à autre, comme il sera jugé nécessaire, aux Sociétés d'Agriculture pour les Districts de *Québec*, de *Montréal*, des *Trois-Rivières* et de *Gaspé*, et dans les proportions suivantes pour chaque, savoir, pour l'usage des Comtés de ces Districts respectivement, videlicet :

Préambule.

La somme de £1600 à être payée aux diverses Sociétés d'Agriculture pour l'encouragement de l'Agriculture en cette Province &c.

Société d'Agriculture de *Québec*,

Société d'Agriculture de *Montréal*,

Société d'Agriculture des *Trois-Rivières*,

Société d'Agriculture de *Gaspé*.